

DÉLIBÉRATION N°DL20230145 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 13/10/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

Mme Dudu TOPALUGLU a donné procuration à Mme Florence VANELLE

M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER - REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE -
DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS**

M. Axel DUGUA expose ce qui suit :

Le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (S.I.P.G.), créé le 16 avril 1993, a pour vocation la communication, la promotion et la réflexion sur le pays du Gier.

Les statuts de l'établissement public prévoient que ce dernier est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les communes associées, chacune d'elles y étant représentée par deux délégués titulaires et deux suppléants.

Par la délibération n°20200039 du 29 juin 2020, ont été désignés les représentants de la commune suivants :

Titulaires : M. Hervé REYNAUD et M. Régis CADEGROS

Suppléants : M. Axel DUGUA et M. Bruno CHANGEAT.

A la suite de la démission de M. Hervé REYNAUD en tant que conseiller municipal et maire de la commune de Saint-Chamond, il convient de procéder à nouveau à la désignation des représentants de la commune au sein de ce syndicat intercommunal.

Conformément à l'article L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, par dérogation, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **de procéder** à l'élection des nouveaux représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des présents et conformément aux dispositions de l'article L. 5211-7, il est accepté de procéder à un vote à main levée.

Les candidats sont les suivants :

Titulaires : M. Axel DUGUA et M. Régis CADEGROS

Suppléants : Mme Béatrice COFFY et M. Bruno CHANGEAT.

A l'issue du vote à main levée, avec 33 voix pour et 6 abstentions (Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M Romain PIPIER, M Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT), sont donc élus en tant que représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier :

Titulaires : M. Axel DUGUA et M. Régis CADEGROS

Suppléants : Mme Béatrice COFFY et M. Bruno CHANGEAT.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 24/10/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 26 octobre 2023